

Antenne de Belfaux: les inexactitudes du préavis du Service des biens culturels

Stop 5G Glâne pointe le contenu du document qui a poussé Swisscom à lâcher son projet d'antenne



L'antenne se serait située ici à droite du bâtiment d'exploitation Swisscom, couleur saumon. © Alain Wicht

Charles Grandjean

Publié le 31 août 2022

Temps de lecture estimé : 12 minutes

AddThis Sharing Buttons

Share to WhatsApp

Share to Facebook Share to Twitter Share to LinkedIn Share to Imprimer

Téléphonie » L'association Stop 5G Glâne n'en démord pas. Pour elle, le préavis négatif du Service des biens culturels du canton de Fribourg (SBC) n'a pas pu suffire à dissuader Swisscom de retirer son projet d'antenne de téléphonie mobile à Belfaux.

L'association nous a transmis la fiche du préavis rédigé par le SBC. Les inexactitudes qu'il contient n'ont pas dû échapper au service juridique de l'opérateur téléphonique, estime l'association (lire ci-dessous). Eclairage sur les notions litigieuses.

Protection

Selon le préavis, le site protégé de Belfaux qui jouxte la parcelle où aurait dû être érigée l'antenne est «évalué d'importance régionale par l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)». Puis le SBC de préciser que «l'ISOS attribue un objectif de sauvegarde» à ce périmètre inventorié. Contacté par «La Liberté», l'Office fédéral de la culture (OFC) ne valide pas. «Malheureusement, la formulation proposée n'est pas appropriée. En tant que site d'importance régionale, Belfaux n'est pas protégé au sens de l'ISOS. Le plus correct serait de dire que Belfaux est classé comme village urbanisé d'importance régionale à l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse et que ce classement implique une protection cantonale», rectifie Marcia Haldemann.

«En tant que site d'importance régionale, Belfaux n'est pas protégé au sens de l'ISOS»

Marcia Haldemann

La cheffe du service Culture du bâti à l'OFC précise que de tels sites d'importance régionale ont été recensés avec la méthode ISOS, mais qu'ils ne font pas partie de l'ISOS. Elle ajoute: «Par conséquent, leurs relevés n'ont pas de force obligatoire au sens de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)». Pourtant, le SBC justifie son préavis négatif notamment par le fait que le projet d'antenne allait «à l'encontre des directives contenues dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage».

Le chef du SBC, Stanislas Rück, qui a cosigné le préavis, reconnaît ici «une imprécision» par rapport à la protection du site: «On aurait dû se référer surtout au plan directeur cantonal et parler de dispositions et non pas de directives. Cela dit l'art 6 al 1 de la LPN (qui stipule: «La commune ou l'Etat interviennent à titre subsidiaire, dans la mesure commandée par l'intérêt public», ndlr) reste applicable dans toute sa portée par rapport au monument d'importance nationale que constitue le manoir de Lanthen-Heid (l'ancienne forge, ndlr). Vous comprendrez qu'avec plus de 2000 préavis annuels, il est impossible de relire tous les préavis en détail.» Quant à l'usage abusif du terme ISOS, Stanislas Rück l'explique par un changement de nomenclature «assez récent», mais que foncièrement, «cela ne change rien car le plan directeur reconnaît les sites d'importance régionale et locale et leur attribue des objectifs de conservation liants pour les communes.»

Vues

Selon le préavis, l'antenne «aura un impact sur les vues caractéristiques du château du Bois, bâtiment protégé en catégorie 1», situé en direction de Grolley. Chantal Blanc, présidente de Stop 5G Glâne, juge cette information «fausse». Et de démontrer *in situ* que ledit château n'est pas visible depuis le lieu projeté d'implantation du mât et inversement. Idem pour les vues qui se détachent depuis la route cantonale, en raison de la présence d'arbres. De plus, la base du mât de 25 à 30 mètres se serait retrouvée à 40 mètres de dénivelé en dessous du château. Qui plus est, à une distance de plus de 600 mètres.



Le chef de service se défend: «Le château du Bois n'est pas seulement un bâtiment mais un site et la moitié de l'année il n'y a pas de feuilles aux arbres.» Quant à l'antenne vue dans la perspective inverse? «Venant depuis Grolley, en effet, sur quelques mètres le sapin l'aurait caché mais un peu avant ou après elle serait ressortie», répond le chef de service, qui se garde de mentionner la présence d'une station-service et d'un centre commercial situés juste en amont le long de la route, avec leurs mâts publicitaires.

Proximité

Autre point sujet à caution, la localisation de l'antenne décrite par le SBC comme «à proximité immédiate de l'ancienne forge». Or, le mur de l'ancienne forge se serait retrouvé à quelque 115 mètres de l'antenne, séparée par une route cantonale avec giratoire, un ruisseau et un chemin privé. L'antenne aurait été implantée à l'arrière d'un bâtiment d'exploitation Swisscom. Jusqu'à quelle distance s'étend cette «proximité immédiate»? Difficile à trancher. Dans sa réponse, Stanislas Rück nous renvoie à la notion d'«abords» contenue dans la loi, mais non explicitée, ainsi qu'aux notions d'«environnement ou cadre immédiat» et d'«environnement ou cadre étendu» telles que spécifiées dans une fiche du plan directeur cantonal (PDCant). Problème: le préavis ne contient aucune référence à cette fiche. En outre, ladite fiche dépeint cette notion d'environnement ou de cadre en tant que «caractéristique d'un immeuble», en citant les exemples de jardins, cours, places, parcs ou allées.

Périmètre

Les militants anti-5G pointent la présence de deux autres antennes de téléphonie mobile à l'intérieur des périmètres de protection et de sauvegarde du village de Belfaux: l'une à proximité du terrain de football, l'autre sur le site de la gare. Ils s'étonnent que l'emplacement du mât problématique ne se soit même pas retrouvé dans un périmètre protégé. Stanislas Rück s'explique: «Au terrain de foot, nous n'avons ni bâtiments protégés ni perspective majeure, et à la gare, la qualité et le cumul des bâtiments protégés sont moindres (pas de bâtiment d'importance nationale) tout comme l'impact sur les perspectives majeures.» Le chef de service conclut: «C'est le cumul de protection du site, bâtiments protégés (nombres et qualité) et perspectives majeures qui ont fait pencher la balance dans le négatif côté chemin de la Rosière.»

Campagnard

Une considération plus subjective fait tiquer l'association. La perception du SBC selon laquelle «l'antenne altère le caractère campagnard des abords immédiats de la forge et des vues caractéristiques à l'intérieur du village.» Chantal Blanc relève pour sa part que l'antenne se serait retrouvée entre un bâtiment technique de Swisscom, des serres d'un horticulteur, des entrepôts de l'armée, des places de parc et une ferme.

Dans son courriel d'explications, Stanislas Rück considère que le périmètre est «déjà partiellement altéré et dans ce sens plus entièrement caractéristique, néanmoins les qualités dominantes restent reconnaissables et il faut éviter les interventions qui pourraient aggraver la situation, ce qui aurait été le cas avec l'emplacement prévu de l'antenne.» Le chef de service défend sa vision: «Par rapport aux enjeux patrimoniaux objectivement présents, ce préavis reste pertinent. Force est de constater que malgré leur utilité, les mâts d'antenne de

téléphonie mobile ne font pas partie des grands acquis culturels de notre temps et il est dès lors justifié de leur trouver des places le plus discret possible et si possible de mutualiser ces emplacements pour en réduire l'impact et économiser des ressources.»

Trois questions à Chantal Blanc

Présidente de l'association Stop 5G Glâne

Pourquoi votre association a-t-elle décidé de divulguer le préavis du Service des biens culturels?

Chantal Blanc: Car Swisscom savait que le préavis du SBC était discutable. Swisscom relève d'ailleurs par courrier que le projet se situe en zone d'activité, hors périmètre ISOS. Au moment de retirer sa demande de permis, l'opérateur dit ne pas totalement exclure le site, en vue d'un nouveau projet, le cas échéant.

Quel est le lien avec la 5G que vous combattez?

Dans les procédures de mise à l'enquête, Swisscom n'hésite d'habitude pas à se prononcer sur les propos d'opposants relatifs aux effets sur la santé. On ne voit dans ce dossier aucune réponse à ce sujet. Swisscom n'a pas remis en question l'affirmation d'Alain Berset (l'un des opposants, ndlr) sur les effets délétères des ondes électromagnétiques.



«Swisscom n'a pas remis en question l'affirmation d'Alain Berset sur les effets délétères des ondes électromagnétiques»

Chantal Blanc

A-t-elle retiré sa demande de permis par peur d'engager le débat avec le ministre de la Santé? C'est une question cruciale au moment où une motion qui vise une hausse des valeurs limites de 5 à 20 volts/mètre doit être discutée en commission au Conseil des Etats, le 5 septembre.

Alain Berset: «Je n'ai jamais été opposé à la téléphonie mobile»

Ce sont des hypothèses. En attendant, votre lecture du préavis pointe surtout le SBC...

C'est pourquoi nous demandons que le SBC traite tous les dossiers en cours et à venir de manière aussi stricte, par souci d'équité: pas d'antenne à moins de 115 mètres d'un bâtiment protégé et aucune antenne le long des routes d'accès conduisant à ces bâtiments, même si cela n'impacte pas directement la vue sur ces bâtiments. **CG**

«Le but n'est pas de fâcher toute une population»

Mise en cause sur les raisons de l'abandon du projet d'antenne non loin de l'ancienne forge à Belfaux, la société Swisscom indique avoir cherché des alternatives à la suite des préavis négatifs de la commune et du canton pour défaut d'intégration et atteinte au patrimoine et au paysage. «Le but n'était pas de fâcher toute une population», souligne Alicia Richon. La porte-parole rappelle qu'après la suspension du projet, Swisscom s'était tournée vers le clocher de l'église. Mais avait essuyé un refus. Elle souligne que l'arrivée de la 5G, début 2019, a alors changé la donne: «De nouvelles fréquences ont été attribuées et le projet ne correspondait donc plus vraiment à ce qui était d'actualité en 2018 technologiquement parlant. Lorsque la préfecture nous a relancés en 2020, nous avons donc décidé de retirer le projet sans toutefois abandonner l'emplacement.»

Et de poursuivre: «Depuis, une autre solution a été trouvée grâce à deux sites au lieu d'un seul.» Cette solution consiste non seulement en l'utilisation d'un mât partagé avec un concurrent au terrain de football, mais aussi au recours à un mât appartenant aux CFF. «Cette solution satisfait à peu près les besoins de la commune en réseau, mais ne couvre que partiellement une partie de la route cantonale qui est très empruntée.» Quant à la mention d'Alain Berset? «Les noms d'opposants ne sont même pas lus», répond Alicia Richon, qui relève que l'argument sanitaire ne figurait qu'à l'avant-dernier paragraphe de l'opposition. **CG**

